FOIRE DE LANVAUX - PLACE DE LA MAIRIE - BP 15 - 56390 GRAND-CHAMP

Portable 06 07 62 31 14 - www.foiredelanvaux.net / bertrand.jehanno56@gmail.com

CONTRAT DE RÉSERVATION SPONSORING, STAND, ENCART PUBLICITAIRE et EMPLACEMENT BANDEROLE

FOIRE DE LANVAUX les 15, 16 et 17 mai 2027 à GRAND-CHAMP, site "LA LANDE DE PRATELMAT"

Société : Domaines d'activité :

Adresse : CP : Ville :

Tél : Mail : Portable :

1/ SOUHAITE être SPONSOR de la FOIRE de LANVAUX 2027 OUI - NON (1)

Si oui Niveau A 850 euros Niveau B 2 000 Euros *(éléments sur circulaire jointe)*

2/ RESERVE UN STAND D'EXPOSITION (1) rayer la mention inutile (2) entourer votre choix

Hors Chapiteau : oui - non (1)

25 m² 200 Euros (2)
50 m² 250 Euros (2)
100 m² 350 Euros (2)
200 m² 480 Euros (2)
300 m² 590 Euros (2)
400 m² 750 Euros (2)

Par m² supplémentaire : 2 Euros

Sous Chapiteau (classique)

10 m² sans parquet 200 Euros (2)
2,5m x 4 m

Chapiteau Pagode

9 m² sans parquet 300 Euros (2)
12,5 m² avec parquet 400 Euros (2)
25 m² sans parquet 500 Euros (2)
25 m² avec parquet 600 Euros (2)

3/ RESERVE UN ENCART PUBLICITAIRE sur le catalogue d'entrée (tirage en 2 couleurs)

A) Encart taille 6,0 x 5,0 = 50 euros (1)
B) Encart taille 6,0 x 10,5 ou 12,5 x 5,00 = 80 euros (1) (2)
C) Encart taille 12,5 x 10,50 = 120 euros (1)
D) Sur le petit train circulant les 3 jours sur le site de la Foire : 100 euros l'encart de 250x300mm suivant disponibilités.

4/ RESERVE 1 EMPLACEMENT pour 1 BANDEROLE autour du ring selon les possibilités (2,5 ml maximum).

Sponsor de la Foire (voir circulaire jointe) vous mettez une banderole : oui - non (1)
Exposant sur la Foire : coût 50 Euros oui - non (1)
Non Exposant sur la Foire : coût 200 Euros oui - non (1)

CARTES D'INVITATION gratuites : nombre souhaité.....

Votre réservation sponsoring, stand, et/ou banderole ne pourra être retenue que si elle est accompagnée du **versement d'un acompte de 50%.** Le solde devra être versé au plus tard 15 jours avant le début de la Foire Exposition, soit pour le 30 avril 2027. Une facture vous parviendra ultérieurement par courrier ou par courriel.

L'exposant ne pourra pas s'installer le jour de la Foire si la totalité n'est pas effectué, à chacun de prendre ses dispositions.

Total de votre réservation = EUROS ACOMPTE 50% = EUROS

(Association Loi 1901 non assujettie à la TVA)

Mode de paiement :

- par chèque libellé à l'adresse suivante : Foire de Lanvaux - Place de la Mairie - BP 15 - 56390 GRAND-CHAMP
- virement bancaire : Crédit Mutuel de Bretagne : IBAN : FR76 1558 9569 2902 9778 3474 057 - BIC : CMBRFR2BARK
- virement bancaire : Crédit Agricole du Morbihan : IBAN : FR76 1600 6110 1198 9063 0531 016 - BIC - AGRIFRPP860

Fait à Le 2027

Signature et cachet de l'entreprise précédée des mentions "lu et approuvé" et Bon de réservation"

RETOUR DES RÉSERVATIONS POUR LE 01 MAI 2027

IMP. Gregamcom 02 97 69 80 94

RÈGLEMENT FOIRE DE LANVAUX 2027

ART 1 La Foire de Lanvaux est une association, loi 1901 regroupant les communes du canton de GRAND-CHAMP.
Le siège de l'association est situé : Place de la Mairie - BP 15 - 56390 GRAND-CHAMP.

ART 2 L'exposant s'engage à se conformer au présent règlement.

ART 3 Le montage des stands des exposants devra être fait le vendredi impérativement.

ART 4 Les exposants auront accès à l'enceinte de la foire de 9 h 30 à 19 h 30 sur présentation de leur badge, badge à retirer auprès du bureau de la Foire le samedi matin, à partir de 8 h 30.

ART 5 Les véhicules des exposants ne seront acceptés qu'à titre exceptionnel dans l'enceinte de la foire que de 8 h 00 à 9 h 00 le matin et de 19 h 30 à 20 h le soir.
En dehors de ces horaires, les couloirs de circulation de la foire devront être dégagés pour des raisons de sécurité.
Un parking "exposant" pourra être organisé aux abords de la foire.

ART 6 Toute réservation de stand est acquise au comité organisateur.
En cas de non-règlement de la réservation dans les délais prévus, le comité de la Foire transmettra le dossier du débiteur au service contentieux, frais de procédure et de recouvrement à la charge du débiteur.

ART 7 Tout exposant ne pourra procéder au démontage de son stand qu'à l'issue des 3 jours, et ceci qu'à la fermeture de la Foire (19 heures), par mesure de sécurité, l'accès de sortie étant fermé pour les véhicules.

ART 8 Tout exposant devra se couvrir en assurances pour ce genre de manifestation ainsi que de la valeur des biens exposés. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, vandalisme, etc.

ART 9 Le gardiennage sera assuré du vendredi soir 21 h 00 au mardi matin 7 h 00
Toute responsabilité du comité organisateur sera dégagée en dehors de ces horaires.

ART 10 Les exposants sous pagode disposeront d'une prise de courant 220 volts. Pour les exposants 'en extérieur", quelques point électriques seront mis à leur disposition, charge à eux de prendre leur disposition pour un branchement éventuel (rallonges, etc...)
Tout branchement électrique devra être conforme aux normes de sécurité en vigueur.
Par ailleurs, un point d'eau sera mis à disposition sur le terrain.

ART 11 Les exposants sont invités à retourner avec leur réservation le message publicitaire qualifiant leur entreprise au travers d'un message publicitaire ou d'une carte de visite d'entreprise.
Des cartes d'invitation seront mises gratuitement à la disposition des exposants à leur demande.
Chaque carte donnera droit au tirage d'une tombola. Un emplacement sera prévu pour y apposer votre cachet commercial.

ART 12 Des messages publicitaires pourront être assurés par l'animateur de la Foire ; pour cela nous faire parvenir votre message publicitaire en même temps que votre contrat de réservation.

ART 13 Seul les exposants présents sur le site de la Foire ont la possibilité de faire un animation à leur convenance sur leur stand et/ou d'offrir un pot aux visiteurs de la Foire.
Ils se doivent d'en informer le comité organisateur de la Foire.